



## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 29 MAI 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 mai 2018 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire.

**Présents** : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Gildas JOBERT, Albert DUPRAZ, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusés** : Morgane LEFEVRE, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gildas JOBERT.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03/04/2018

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 03 avril 2018 est adopté à l'unanimité (Gildas JOBERT absent lors de cette séance ne prend pas part au vote).

### COMMUNICATIONS

- M. le Maire informe Conseil Municipal que 2 appartements communaux (au Villaret et bâtiment Mairie) sont loués depuis la mi-avril. .
- La communauté de communes (3CMA) va installer des racks de rangement pour les vélos (2 au niveau du restaurant et 2 au niveau de la mairie).
- L'opération « compost » (livré par le SIRTOM) a connu un vrai succès.
- Une réunion a eu lieu le 25 avril en sous-préfecture concernant le plan loup (52 meutes ont été identifiées et 7 loups prélevés).
- Le SPM a organisé une manifestation des élus le 3 mai contre la fermeture des gares.
- L'alpagiste devrait arriver à la mi-juin, l'ouverture des pistes est prévue le 7 juin.
- Cap et Handicaps et le CAM rugby ont adressé à la municipalité leurs remerciements pour la subvention que le Conseil Municipal leur a octroyée.
- La gendarmerie a établi des statistiques des interventions sur chaque commune (3 sur le Châtel en 2017).
- Le Conseil Départemental a adressé la notification de la TADE (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement) : en légère augmentation pour le Châtel par rapport à 2017.
- Suite à la réunion du début d'année entre le maire, la responsable de la cantine et l'ATRIUM, ces derniers ont informé la commune qu'ils maintenaient les prix pour la rentrée prochaine.
- Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Président de la 3CMA concernant le déploiement du haut débit afin que la commune, qui a déjà investi, soit prioritaire.
- Le SDES (syndicat départemental d'énergie de la Savoie) a adressé un courrier d'information concernant les aides financières dont peuvent bénéficier les communes.
- MLD VTT a adressé une demande de subvention. Une subvention leur ayant été attribué lors du vote du budget, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, accepte de procéder au versement de cette subvention.
- La commune de St Jean de Belleville (limitrophe de Le Châtel) informe de l'arrêté du projet de PLU.
- AGATE (Agence Alpine des Territoires ex ASADAC) a adressé son guide des adhérents.

- Le Conseil Départemental informe de ses différentes interventions financières auprès des EPCI de la Vallée (3CMA et SI du Grand Coin).
- L'A.F.P. des Alpagnes du Châtel souhaite ajouter 2 parcelles appartenant à la commune dans le périmètre de l'AFP. le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, accepte d'intégrer ces 2 parcelles dans le périmètre de l'AFP.
- Comme chaque année, le SIRTOM propose de mettre à disposition 2 bennes pour les encombrants. le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, accepte la proposition du SIRTOM pour un montant de 417€.
- Le tirage au sort du Jury d'Assises a eu lieu, c'est M. Albert DUPRAZ qui a représenté la commune.
- Le maire expose à l'assemblée le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » qui entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.  
Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, cette mission sera mutualisée entre les communes de la 3CMA et confiée à AGATE. Une présentation détaillée de la prestation est prévue le 14 juin.
- La Préfecture de la Savoie propose de mettre à disposition des radars pédagogiques pendant 1 mois. le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, charge à M. le Maire de faire les démarches auprès de la Préfecture en vue d'installer un radar sur la commune pendant 1 mois.
- Ralentisseurs : afin de garantir la sécurité des habitants dans la traversée du Chef-Lieu, il est demandé à M. le Maire d'étudier la mise en place éventuelle de ralentisseurs.

## DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2019

**A l'unanimité des membres présents**, le Conseil Municipal décide de désigner Madame Marie-Christine MOLLARET comme coordonnateur d'enquête. S'agissant d'un agent communal, elle bénéficiera :

- d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;
- d'heures supplémentaires (IHTS) ou complémentaires (pour les agents à temps non complet) ;

## MISE EN PLACE DE TIPI (TITRES PAYABLES SUR INTERNET)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

**A l'unanimité des membres présents**, le Conseil Municipal décide de mettre en place le paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT SEPA

Monsieur le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique qui permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique ; les rejets de prélèvements sont néanmoins facturés aux collectivités. Un contrat de

prélèvement sera proposé aux usagers au moyen de la signature d'un mandat SEPA (Single Euro Payments Area) accompagné d'un RIB (relevé d'identité bancaire). Il est précisé que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

**A l'unanimité des membres présents**, le Conseil Municipal décide mettre en place le prélèvement automatique pour le recouvrement des recettes pour les services suivants : cantine, accueil périscolaire, eau, assainissement.

### PROJET URBANISME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA 3CMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion en cours pour une opération de renouvellement urbain sur le Ventour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, décide de demander à la 3CMA une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de l'étude de renouvellement urbain au Ventour.

### CONVENTION AVEC LE CDG73 POUR L'ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Il indique que, s'agissant d'une mission facultative proposée par le Cdg73, les employeurs locaux sont libres d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020, et autorise M. le Maire à signer cette convention.

### PROJET CENTRALE HYDRO ÉLECTRIQUE : DEMANDE D'ASSISTANCE AUPRÈS DE L'EPFL

Dans le cadre du projet de centrale hydro-électrique en commun sur Hermillon et Le Châtel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, mandate l'E.P.F.L. (établissement public foncier local) en vue d'obtenir les autorisations de passages de la conduite forcée enterrée sur les propriétés privées.

### COMMUNE NOUVELLE : ÉTAT D'AVANCEMENT

Le projet avance bien et se construit. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 7 juin avec les conseils municipaux des 3 communes. AGATE viendra y présenter l'étude.

Une lettre d'information commune sera diffusée à tous les habitants des communes. Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune avant la prise de décision finale par les Conseil Municipal.

### VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition du SDES (syndicat départemental d'énergie de la Savoie), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Énergie

(CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de confier au SDES la valorisation des CEE

## SUBVENTION À L'ÉCOLE DE PONTAMAFREY-MONTPASCAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'école de Pontamafrey-Montpascal de 100€ (10 élèves x 10€) pour participer à des sorties des élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Maurienne Généalogie

L'association propose une manifestation sur la commune, les 3 et 4 novembre prochain afin de présenter l'association et d'éditer des arbres généalogiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre à disposition la salle communale.

⇒ Vélo

Le 25 mai a eu lieu la mise en place du vélo géant sur la Tour.

⇒ Maison de l'habitat

La maison de l'habitat a ouvert ses portes le 15 mai et l'inauguration aura lieu le 29 juin. Chacun peut y trouver des renseignements sur les dispositifs d'aide à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements.

⇒ SI du Grand Coin

Le conseil syndical du SI du Grand Coin s'est réuni en vue de la modification des statuts.

⇒ Tour de Savoie Mont Blanc

L'épreuve cycliste sera de passage sur la commune le 22 juin.

⇒ Fête du Châtel

Le 23 juin au Villaret.

⇒ Rassemblement des costumes

Le 24 juin à Saint Sorlin d'Arves.

⇒ Concert

Le 6 juillet à l'ancienne église.

⇒ Tour de France

Passage sur la commune le 19 juillet.

⇒ Fête à Saint Jacques

Le 22 juillet.

Le secrétaire de séance,  
Gildas JOBERT



Le Maire,  
Hervé BOCHET

